



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Convoqué le 2 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2020 à 17 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de Mme WENGER Isabelle, Maire.

Membres présents : HEIT Franck, CHER Dominique, BUSCH Patrice, ENGEL Delphine, CARLEN Jacques, BARBIER Joseph, BALTZLI Raphaël, VIVIER Michèle, MARTZ Lionel, KLIPFEL Marie-Anne, LANG Céline, BALD Guillaume, KIEFFER Carole,

Membres absents excusés : SOULARD Dorothee, (qui donne procuration à Michèle VIVIER), FISCHER Anne (qui donne procuration à BUSCH Patrice), SCHNEIDER Camille (qui donne procuration à ENGEL Delphine), HEILMANN Jean-Marc (qui donne procuration à BALD Guillaume), WEIBEL Aimé,

Mme Sandra WECH assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I - ELECTION DES SENATEURS

- **Désignation des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants**

Les Conseils municipaux sont convoqués ce jour afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Mme WENGER Isabelle propose une liste de cinq titulaires et trois suppléants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
WENGER Isabelle	CARLEN Jacques
HEIT Franck	FISCHER Anne
CHER Dominique	BARBIER Joseph
BUSCH Patrice	
ENGEL Delphine	

Le Conseil municipal , à l'unanimité

PROCLAME ELUS dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée ; les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

--oOo--

II - Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Madame, expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Kaltenhouse est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants

Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants

Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.



L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.
Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré

Désigne Mme WENGER Isabelle en qualité d'électeur titulaire qui sera appelée à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne M HEIT Franck en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

-oOo-

III – AFFAIRES FINANCIERES

Dossier ateliers municipaux

M. HEIT Franck présente à l'ensemble du Conseil Municipal le programme des travaux de création des ateliers municipaux, le budget/financement et le planning de l'opération afin que les nouveaux conseillers puissent avoir une vue d'ensemble de ce dossier.

Avenant – lot 61

Le présent avenant concerne la modification des travaux de l'opération de construction des Ateliers Municipaux sur le marché de base de l'entreprise HUSS de Durrenbach - lot 61 Charpente métallique signé le 18/11/2019. Ce marché comprend la fabrication et la pose de la structure métallique de :

- L'extension du bâtiment existant,
- L'édicule en toiture,
- L'auvent

La quantité d'acier nécessaire à la réalisation de ces ouvrages résultant des études d'exécution est supérieure de 2 023 kg à la masse d'acier qui avait été prévue par la maîtrise d'œuvre dans le marché initial de l'entreprise.

Cette sous-évaluation entraîne l'évolution du montant du marché comme suit :

Fourniture et pose d'une charpente métallique pour l'auvent et un édicule en toiture.

Poids auvent : 1 275 kg

Poids édicule : 748 kg

Soit un poids total de 2 023 kg supplémentaires au marché de base.

Soit une plus-value de 2 023 kg x 2.7 €/kg = **5 462.1 €HT**

Evolution du marché

Montant du marché initial : 25.930,- € H.T.

Avenant n° 1 : 5.462,10 € H.T.

Nouveau montant du marché : 31.392,10 € H.T. soit 37.670,52 € T.T.C.

Soit une augmentation du marché d'environ 21.06 %

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 1^{er} juillet 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cet avenant

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant concerné



IV – COMMUNICATION DIVERSES

- Travaux rue des Messieurs
 - Intervention pour la reprise des bordures et tampons du 15/07 au 17/07/2020
 - Rabetage de l'enrobé accès possible aux riverains du 22/07 au 24/07
 - Pose d'enrobé du 27/07 au 28/07 accès impossible aux riverains
 - Déviation de la RD 29 et stationnement interdit
 - La rue de Schirrhein sera en double sens
- Périscolaire

Jusqu'à présent les enfants du périscolaire allaient sur Oberhoffen entre midi et le soir.

A compter de la rentrée prochaine, la CAH propose de mettre en place un périscolaire sur Kaltenhouse suivant certaines conditions : 30 enfants sont inscrits ; le foyer correspond à la demande de la CAH pour le midi et l'ancien bâtiment avant l'école maternelle servira pour les activités péri-éducatives du soir.

- L'ancien bâtiment devra être vidé et nettoyé de tout le matériel entreposé durant de nombreuses années, les toilettes et évier seront changés par une entreprise sanitaire.

Une restructuration des locations du foyer devra être faite : pour les associations qui l'occupent l'après-midi et les particuliers, les locaux seront disponibles à partir de 14 h 30.

- Pour l'aviculture se pose le problème des deux expositions (en septembre et en décembre)
 - Une solution sera présentée à M. HAAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

Le Maire,
Isabelle WENGER

HEIT Franck	CHER Dominique	BUSCH Patrice
ENGEL Delphine	CARLEN Jacques	FISCHER Anne EXC
BARBIER Joseph	SCHNEIDER Camille EXC	BALTZLI Raphaël
VIVIER Michèle	MARTZ Lionel	KLIPFEL Marie-Anne
HEILMANN Jean-Marc EXC	LANG Céline	BALD Guillaume
KIEFFER Carole	WEIBEL Aimé EXC	SOULARD Dorothée EXC